1 8 éme

RALLYE PAYS DE MONTBELIARD

30 Septembre / 1 Octobre 2022

REGLEMENT

Organisé par
L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard

ASA PAYS de MONTBELIARD
25205 MONTBELIARD CEDEX

TEL/FAX 03.81.93.11.93
PORTABLE 06.80.22.32.39
Site internet : www.asapm.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 24 août
Ouverture des engagements : 24 août
Clôture des engagements : 24 septembre
Parution du road-book : 22 septembre
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM
Dates et heures des reconnaissances : 22 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 30 septembre de 14h00 à 17h00
Vérification des documents et des voitures : vendredi 30 septembre de 17h30 à 21h45
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 30 septembre à 17h30
1ère réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 30 septembre à 20h30
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ : sortie parc fermé le 27/09 à 22h30
Briefing des pilotes : écrit
Départ de : Parc fermé le Samedi 1 Octobre à 8h00
Arrivée à : Samedi 1 Octobre 21h00
Vérification finale : Samedi 1 Octobre 21h00
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le Samedi 1 Octobre à la salle des fêtes de St Hippolyte, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 1 Octobre en qualité d'organisateur administratif et technique, le 18ème Rallye Régional du Pays de Montbéliard.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ____ en date du _____ et par le Comité Régional BFC sous le numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard
Secrétariat du Rallye, Adresse : Mairie à St Hippolyte
Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93
Fax : 03.81.93.11.93 Email : asapm25@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : Mairie de St Hippolyte

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD
Adresse :B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mme **THOMAS** Maryse licence n° 3123 02/04
Membre du collège	Mr **BOUTIN** Catherine licence n°12017 04/19
Membre du collège	M **DUROC** Denis n°147050. 04/11
Directeur de Course :	Mr **COURANT** Thierry .....licence n°16140 04/09
Directeur de Course Adjoint :	Mr **BLANQUIN** Daniel .....licence n°1941 03/08
Directeur de Course Adjoint : PC 1/3/5	Mr **FINQUEL** Gérard..... licence n°1913 04/05
Directeur de Course Adjoint : PC 2/4/6	Mr **DREAU** PHILIPPE. ..... licence n°2281 04/20
Directeur de Course ES 1.3.5 :	Mr **LEPEULE** Jacky. licence n° 13663 04/08
Directeur de Course Adjoint :	**Mr PEUGEOT** Martial licence n°44386 04/11
Directeur de Course ES 2.4.6 :	**Mr OLIVAIN** Jacky licence n°3272 02/04
Directeur de Course stagiaire :	**Mme FRANCE**. Monique licence n° 29181 04/09
Responsable du Parc Fermé :	Mr FAREY Samuel
Voiture Tricolore :	**Mr OUDIN** Jean Christophe Licence n° 236865 03/26
000	**Mr BRODUT** Marc.
00	**Mr PIGENET** J Michel. DA SILVA Catherine
Voiture Damier :	**Mme DREAU** Brigitte licence n°2282 04/20
Médecin Chef :	Docteur
Commissaire Technique responsable	
Commissaires Techniques	Mr REVERCHON Jean Louis licence n°6835 04/21 Mr PETETIN Michel Licence n°217737. 04/09 Mr DIVERT Bruno licence n° 40573 04/17 Mr BULIER Serge Licence

Chargé des relations avec les concurrents (CS : Mme REVERCHON Martine licence n° 04/09

Chronométrage : BREMUS

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour
La coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 2)
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2022
Le challenge Comité Bourgogne Franche-Comté 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : **www.asapm.fr**
Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39
La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du 27 septembre.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 30 septembre de 17h30 à 21h30
Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 septembre de 17h45 à 21h45
Les vérifications finales seront effectuées : Garage St Hippolyte Auto
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18ème rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 20 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA PM 3 rue du Temple 25750 AIBRE

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.P .Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement

- Pilote et copilote membre ASA PM : **260** €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : **280 €**
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : **300€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

Avant la date du 10 septembre l'engagement accompagnée du montant des droits d'engagement sera réduit de 20 €uros
Une liste des engagés sera publié le 12 septembre
site : ASAPM .fr

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 19 septembre Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2022.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.1P. Position Plaque avant (annexe 2)

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

4.3.2.3P. ..... Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Identification des Voitures (annexe 1)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative
seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 190 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 7,1 Kms ES 2.4.6 : 6,1 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6

6.2P. RECONNAISSANCES

Dates et heures des reconnaissances : 22 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 30 septembre de 14h00 à 17h00

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Coupe par classes

1er	1 à 5	1 coupe
2ème	De 6 à 9 partants	2 coupes
3ème	Si plus de 10 partants	3 coupes

	SCRATCH		GROUPES	
1er	240	+60 partants	100	+ de 5 partants
2eme	160	+70 partants	80	+ de 8 partants
3eme	110	+80 partants	50	+ de 10 partants
4eme	80	+90 partants		

CLASSES	+ de 3 partants	+ de 5 partants	+ de 8 partants	+ de 12 partants
1er	150	170	240	270
2eme		90	140	170
3eme			90	120
4eme				90
5eme				50

FEMININES	+ de 3 partants
1er + de 3 partants	100
2eme + de 6 partants	50